

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1010 est accordée à M. Riboud Georges, commissaire de 1re classe du cadre de Madagascar de la Police administrative et judiciaire.

n° 1010

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
29 août 1945

Numéro JO
n° 8 du 01/08/1945

Date du numéro
1 août 1945

TEXTE INTÉGRAL

une prolongation de congé de convalescence d'un mois à passer en Ethiopie est accordée à M. Riboud Georges, commissaire de 1re classe du cadre de Madagascar de la Police administrative et judiciaire.